DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Lundi 26 juin 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023019

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : RAS

A été nommé secrétaire : Bonot Anne-Marie

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 030-213001092-20230626-DE2023019-DE

NOMBRES DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 16 juin 2023 envoyée le 19 juin 2023
Date d'affichage : 19 juin 2023

Objet de la délibération : Annulation de la délibération N° 2014/064 du 12 décembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLU

Le Conseil Municipal d'Euzet

Considérant que la commune ne souhaite pas poursuivre la procédure d'élaboration du PLU initiée par délibération n° 2014/064 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 dans la mesure où celle-ci n'a jamais été mise en œuvre, qu'elle ne répond plus au nouveau contexte législatif et réglementaire et quelle n'est pas adaptée aux besoins de développement actuels de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

1- d'annuler la délibération n°2014/064 en date du 12 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU ;

La présente délibération sera notifiée :

- à Madame la Préfète du Gard.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 030-213001092-20230626-DE2023019-DE